



**Projet de réaménagement de la route 367
entre Saint-Augustin-de-Desmaures
et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

MÉMOIRE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Rédigé par

Alain Tardif, urbaniste
Directeur général de la
Ville de Saint-Raymond

**Adopté par la Ville de Saint-Raymond
par la résolution 07-02-068**

1. Introduction

La Ville de Saint-Raymond s'inquiète de l'opposition manifestée envers le projet de sécurisation de la route 367. Mentionnons d'emblée que cette route constitue l'une des principales voies d'accès non seulement à la ville de Saint-Raymond mais aussi à toute la partie nord-est de la Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC de Portneuf). L'accès sécuritaire est essentiel au maintien des activités économiques et à l'occupation de cette partie du territoire rural québécois.

Nous vous présentons dans les lignes qui suivent une brève description de la ville de Saint-Raymond ainsi que les principales explications justifiant la sécurisation nécessaire de la route 367.

Vous trouverez ci-joint la carte routière de la ville de Saint-Raymond – annexe 1. Le lecteur peut s'y référer pour repérer les différents éléments mentionnés dans le présent mémoire.

2. Présentation de la ville de Saint-Raymond

La ville de Saint-Raymond est située à 50 kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec. Elle occupe une superficie de 684,5 kilomètres carrés, ce qui en fait la plus étendue de la Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC de Portneuf). Elle en est également la plus peuplée avec une population permanente de 9 298 habitants plus une population estivale d'environ 5 000 habitants.

Elle est bornée au nord par les territoires non organisés; à l'est, par la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier (MRC de la Jacques-Cartier); au sud, par les villes du Lac-Sergent, de Saint-Basile et de Pont-Rouge; à l'ouest, par les municipalités de Sainte-Christine-d'Auvergne et de Saint-Léonard-de-Portneuf; enfin, au nord-ouest, par la municipalité de Rivière-à-Pierre.

La forêt domine ce grand territoire (85 % du territoire) parsemé de lacs et de rivières. Ce milieu supporte des activités d'exploitation forestière, de chasse et pêche et de villégiature. La ville de Saint-Raymond est la porte d'entrée d'un vaste territoire récréatif dont, entre autres, les ZEC Batiscan-Neilson, Rivière-Blanche, Jeannotte et Bessonne et les réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf.

Un noyau urbain d'environ 800 hectares marque l'occupation du territoire de la ville. Il est situé au confluent des routes régionales 354, 365 et 367. Ce noyau est désigné par la MRC de Portneuf comme étant l'un des 3 centres de services régionaux. Il en est le plus important.

Une gamme complète de services privés et publics y est concentrée. Nous y retrouvons, entre autres, l'Hôpital régional de Portneuf, un CLSC, 2 écoles élémentaires, une école secondaire, plusieurs centres d'hébergement pour les personnes âgées et différentes maisons d'aide spécialisée. La couverture commerciale permet de répondre à l'ensemble des besoins de base et plus encore. La ville de Saint-Raymond compte plus de 350 places d'affaires.

Plusieurs concessionnaires automobiles ainsi que différents commerces spécialisés dans le domaine de l'automobile sont concentrés dans le noyau urbain. La maison-mère de la compagnie Location Sauvageau, entre autres, est située à Saint-Raymond.

La Commission scolaire de Portneuf y a établi un centre de formation professionnelle spécialisée en réparation automobile. Non seulement ce centre attire-t-il des étudiants de toute la région mais également de plusieurs régions du Québec. L'école secondaire Louis-Jobin dessert, quant à elle, les élèves des municipalités de Saint-Raymond, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Léonard-de-Portneuf, de Sainte-Christine-d'Auvergne et d'une partie du Lac-Sergent. Certains élèves de Pont-Rouge termineront également leurs études secondaires à Saint-Raymond (4^e et 5^e secondaires).

La ville de Saint-Raymond compte de nombreuses industries. La plupart d'entre elles sont liées aux activités forestières. Leur présence témoigne de l'histoire du développement de Saint-Raymond. Depuis, l'activité économique du territoire s'est diversifiée. La ville est maintenant pourvue de 2 parcs industriels pour accueillir les nouvelles entreprises.

Une donnée comptabilisée par Statistique Canada à la demande de la MRC de Portneuf, en 1998, nous explique que les entreprises de Saint-Raymond procurent 3 164 emplois. La population occupée de plus de quinze ans qui travaille et habite le territoire de Saint-Raymond était, selon les données de Statistique Canada en 2001, de 1 985 personnes. C'est donc dire que la ville de Saint-Raymond procure des emplois à environ 1 200 personnes qui n'habitent pas son territoire.

Ces données démontrent bien que Saint-Raymond est une véritable ville centre. La municipalité de Saint-Raymond n'est pas une banlieue de Québec comme peut le sous-entendre l'opposition au projet de sécurisation de la route 367. Elle doit son développement à la vigueur des entreprises qui occupent son territoire.

3. Accès au territoire

Bien que la ville de Saint-Raymond ne représente pas un étalement urbain de Québec, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite un accès facile et sécuritaire à son territoire. En cela, Saint-Raymond ne diffère pas des autres régions du Québec, qui doivent déployer tous les efforts nécessaires pour maintenir la viabilité des entreprises à qui elles doivent leur existence et qui doivent aussi s'assurer du maintien de l'occupation du territoire québécois.

Pour accéder à son territoire, la ville compte sur 3 routes régionales. La route 354 assure le lien est-ouest. Ce lien est plutôt interrégional. Le débit journalier est de 1 400 véhicules (données 2005).

Les deux principaux liens qui relient Saint-Raymond au grand réseau routier québécois, l'autoroute 40, sont les routes 365, via Pont-Rouge, et 367, via Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. À la sortie du centre-ville de Saint-Raymond, la route 365 enregistre un débit journalier de 5 800 véhicules. Cette route a été longtemps le principal accès au territoire de Saint-Raymond. Son importance relative tend à diminuer au fil des ans au profit de la route 367. Les comptages du ministère des Transports (MTQ) démontrent bien cette tendance. À la sortie de Saint-Raymond, le débit journalier moyen annuel de la route 365 a enregistré une augmentation de 13,7 % entre 2000 et 2005. À la même période, le débit journalier moyen annuel de la route 367 a augmenté de 67,4 % pour s'établir, en 2005, à 4 000 véhicules par jour.

Cette tendance lourde s'explique par la difficulté à traverser la ville de Pont-Rouge. Les industries et les citoyens favorisent de plus en plus la route 367. Cet accès est plus rapide et plus court de 5 kilomètres pour atteindre le même point sur l'autoroute 40, soit l'intersection de cette dernière et de la route 367. Dans ce contexte, la sécurisation de la route 367 est primordiale considérant l'augmentation prévisible de la circulation provenant du nord-est de la MRC de Portneuf.

L'abaissement des limites de vitesse le long de cette route ne constitue pas une solution acceptable, puisque cela contribuerait à l'isolement des municipalités du nord-est de Portneuf. La voie de contour est la solution à privilégier. Les non-accès à cette nouvelle voie doivent être maintenus pour assurer la fluidité du trafic de transit.

4. Transport lourd

La ville de Saint-Raymond est le point de convergence de 3 routes régionales. Elle est aussi le lieu de destination de la matière ligneuse approvisionnant les usines de transformation du territoire. Le trafic lourd est omniprésent à travers tout le centre-ville.

Ce trafic lourd de transit et de destination n'est pas sans causer plusieurs difficultés liées au bruit, à la sécurité et à l'efficacité du réseau routier de transit. Le plan de transport du MTQ identifie comme étant une problématique moyenne la traversée de l'agglomération de Saint-Raymond. Pour résoudre cette problématique, la Ville de Saint-Raymond ne ménage pas les efforts d'aménagement et de concertation.

En 2005, la Ville a notamment aménagé une voie de contournement permettant d'accéder à une importante scierie, aujourd'hui, la propriété d'Abitibi Consolidated. Cette voie permet d'éviter la traversée d'un secteur résidentiel assurant ainsi une plus grande sécurité et une cohabitation plus harmonieuse entre les fonctions résidentielles et industrielles. L'aménagement de cette route de contour a été appuyé par le MTQ. Nous joignons en annexe une copie de la lettre transmise à cet effet.

Pour que cette route puisse être utilisée par le trafic provenant du sud, les camionneurs doivent obligatoirement accéder au territoire raymondois via la route 367. La voie de contour est située au pied de la côte Joyeuse ou la route 365. La géométrie des lieux ne permet pas le virage des véhicules lourds. Cette situation n'était pas un problème au moment de la construction de cette route, puisque moins de 5 % de l'approvisionnement de l'usine concernée provenait du sud. Depuis la vente des installations à Abitibi Consolidated et depuis les limites d'approvisionnement de matière ligneuse imposées sur les terres publiques, de plus en plus de matière brute provient du sud.

Les travaux prévus sur la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sont donc intimement liés à la sécurité et à l'amenuisement des contraintes

engendrées par la traversée de l'agglomération de Saint-Raymond. Le trafic lourd dirigé vers la route 367 par les activités des territoires du nord-ouest de la MRC de Portneuf doit être pris en compte dans l'amélioration de la fonctionnalité de cette importante route de transit.

5. Développement touristique

Dans son souci de diversification de son économie, la Ville de Saint-Raymond a favorisé, depuis plusieurs années, le développement touristique de son territoire.

Traditionnellement, celui-ci était surtout fréquenté par les chasseurs et les pêcheurs. Les efforts de la Ville de Saint-Raymond, de la Corporation de développement de Saint-Raymond, de la Chambre de commerce régionale de Saint-Raymond, de la coopérative de solidarité de la vallée Bras-du-Nord, de la Société de la piste cyclable Jacques-Cartier – Portneuf et de plusieurs autres partenaires ont permis l'ajout d'une pléiade d'activités. Aujourd'hui, la descente de canot, la randonnée pédestre, le vélo de montagne et de route sont autant de loisirs pratiqués sur le territoire raymondois. L'ajout de produits touristiques permet une diversification de l'économie. Ils sont créateurs d'emploi et contribuent ainsi au maintien de la vitalité des communautés situées au nord-est de la MRC de Portneuf. Celles-ci comprennent que l'accès au territoire supportant ces nouvelles activités est essentiel à leur existence.

Les nouveaux produits touristiques développés sur le territoire raymondois s'inscrivent dans le créneau de la Station touristique Duchesnay dont l'accès est assuré par la route 367. Cette route devient ainsi l'entrée privilégiée au territoire pour les activités récréotouristiques. Elle est aussi le lien naturel pour accéder au centre de ski de Saint-Raymond situé à 1,5 kilomètre à l'est de la route 367.

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Raymond appuyée de ses partenaires touristiques a demandé deux fois plutôt qu'une, que la ville soit indiquée à l'échangeur 295 de l'autoroute 40 menant à la route 367. Le ministère des Transports n'a pu accéder à notre demande compte tenu, notamment, que le choix doit avant tout favoriser le chemin le plus sécuritaire.

Ce constat démontre bien l'importance voir l'urgence de donner suite au projet de sécurisation de la route 367.

6. Conclusion

Nous espérons avoir su vous démontrer toute l'importance stratégique que représente la route 367 non seulement pour la population de Saint-Raymond mais pour les quelques 11 200 personnes habitant le nord-est de la MRC de Portneuf (Lac-Sergent, Saint-Raymond, Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre).

Nous souhaitons surtout avoir su bien faire comprendre que ces communautés ne doivent pas leur existence à un quelconque débordement de la ville de Québec. Elles ont créé et créent encore leur propre développement par la mise en valeur de leur territoire, la transformation de leurs ressources et l'entrepreneuriat des personnes qui la composent.

Pour pouvoir poursuivre leur développement légitime et assurer leur existence, les municipalités du nord-est de Portneuf ne doivent pas être éloignées à cause de l'inefficacité des réseaux routiers supérieurs. Elles ont droit, elles aussi, à un accès facile, rapide et sécuritaire à leur territoire. S'il est dans l'intérêt de limiter le débordement des grands centres urbains, cela ne doit certainement pas se faire ni au détriment des populations rurales québécoises ni à leur isolement et encore moins au détriment de leur sécurité.

ANNEXE I

Carte routière de la ville de Saint-Raymond

ANNEXE II

Lettre d'appui du ministère des Transports

Voie de contour
d'un secteur industriel de la ville de Saint-Raymond